

REGLEMENT 2025

Le déroulement de l'épreuve s'effectuera suivant le cahier des charges de la F.F.TRI.
Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance.

1 – Admission L'épreuve est ouverte aux licenciés (és) F.F.TRI catégorie cadet, junior, sénior et vétéran, avec une autorisation parentale pour les mineurs. La licence FFTRI 2025 «compétition» est obligatoire. L'épreuve est ouverte aux non licenciés (es), catégorie cadet, junior, sénior et vétéran, avec une autorisation parentale pour les mineurs, un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition (de moins d'un an) et avec la souscription d'un « Pass Compétition » de 5 € (titre temporaire de participation incluant une garantie Responsabilité civile obligatoire). Le document "Pass Compétition" devra être rempli lors de la course et remis à l'organisateur.

2 - Inscription : Les inscriptions se feront en ligne sur le site internet du club <https://www.lestritonsmeldois.fr/> rubrique « duathlon international Sylvain LEMAIRE » avant le 6 Mars 2025. Elles sont limitées à 500 concurrents. Toute inscription est définitive. En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée. Les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 20 % pour frais de dossiers. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Le temps de course maximum autorisé sur le duathlon est de deux heures. Il n'y a pas de temps limite pour la première course à pied

3 - Equipements : Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement.
L'organisation fournira 1 dossard, une étiquette de selle.
La ceinture porte dossard est obligatoire !!!

4 - Tenue Les deux dossards doivent être visibles, un sur le ventre (course à pied) et un dans le dos (vélo), la ceinture porte dossard est autorisé avec 3 points d'attache différents.

5 – Vélo : Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire, jugulaire fermée jusqu'à sa place dans le parc à vélos, sous peine de disqualification si non remise en conformité après stop & go. Il est interdit de rouler dans le parc à vélos. Les voitures suiveuses sont interdites. Le Drafting est interdit. Les prolongateurs autorisés selon la réglementation FFTRI. Le cycliste s'engage à respecter le code de la route, à ne pas couper les virages ni les carrefours et à rouler seulement sur la moitié droite de la chaussée. Dans le cas contraire, il sera disqualifié. Le parcours vélo s'effectue sur circuit ouvert.

6 – Récompenses : Seuls les concurrents ayant terminé l'épreuve seront classés. Les prix ne sont pas cumulables. Les récompenses ne seront remises qu'aux duathlètes présents. Le prix d'équipe s'effectue sur trois athlètes et aux points. Le meilleur temps cycliste homme et femme de l'épreuve individuelle uniquement sera récompensé.

7 – Arbitrage : Au cas où un arbitre pénaliserait un athlète d'un carton bleu, celui-ci devra faire un arrêt dans une zone de pénalité sous le contrôle d'un arbitre. En cas de disqualification, le duathlète devra remettre son dossard et sa puce de chronométrage à l'arbitre et s'arrêter. En cas de non respect de ces consignes, des sanctions disciplinaires pourraient être encourues.

8 – Responsabilités : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de: Accident ou défaillance provoqué par un mauvais état de santé, Accident provoqué par le non respect du code de la route, par le non respect des consignes de sécurité données par l'organisateur et par le non respect du présent règlement. Il en est de même en cas de perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel excepté au sein de l'aire de transition. Il est de la responsabilité des concurrents de respecter le code de la route, de rester sur la bonne voie, d'être en bonne santé... En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

9 – Epreuve en relais L'épreuve en relais se court à deux équipiers, l'un fera les deux courses à pied et l'autre la partie cycliste. Le concurrent doit présenter un certificat médical ou une licence compétition conforme avec la partie à laquelle il participera (course à pied ou cyclisme). Le passage de relais se fera dans l'aire de transition au moyen de la puce de chronométrage. Une zone de regroupement située avant la ligne d'arrivée permettra aux deux équipiers de passer la ligne d'arrivée ensemble. Le relayeur effectuant la partie course à pied devra porter devant un dossard fixé par trois points et le relayeur effectuant la partie vélo devra porter dans le dos un dossard fixé par trois points.